

AXA PEA REGULARITE

(ex. AXA PEA PROTECTION)

Conforme aux normes
européennes

NOTICE D'INFORMATION

FCP ELIGIBLE AU PEA

FCP A DEUX CATEGORIES DE PARTS

Forme juridique de l'OPCVM	: FCP
Gestionnaire financier par délégation	: AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Société de gestion	: AXA GESTION FCP
Dépositaire	: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Commissaire aux Comptes	: Cabinet SELLAM

Compartiment oui non

Nourricier oui non

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : FCP diversifié

Orientation des placements :

Objectif de gestion :

AXA PEA REGULARITE a pour objectif d'obtenir une évolution régulière de la valeur liquidative et un rendement proche du marché monétaire.

Marchés, instruments et techniques d'intervention :

Le portefeuille du fonds est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en actions ou en autres titres éligibles au PEA. Les interventions sur les marchés financiers à terme et conditionnels, tant français qu'étrangers, concourent parallèlement et de manière systématique à la politique de gestion du fonds, en venant notamment tempérer les risques inhérents aux différents marchés d'actions par le biais d'opérations de futures ou de swaps.

L'engagement maximum résultant de ces opérations sur les marchés dérivés est d'une fois l'actif.

Le fonds se réserve également la possibilité de recourir à d'autres instruments et techniques autorisés par la réglementation (notamment opérations de pension, prêt/emprunt de titres, réméré, cap, floor, collars).

Détention de parts ou actions d'OPCVM :

Le fonds peut investir jusqu'à 5% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens coordonnés.

Durée de placement recommandée : 3 mois.

Souscripteurs concernés : FCP offert au public.

Affectation des résultats : FCP à deux catégories de parts : « C » de capitalisation et « D » de distribution.

Distribution annuelle aux titulaires de parts « D » de distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.

Dominante fiscale : Fonds éligible au PEA.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est soumis au régime des plus values de cessions de valeurs mobilières.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice : Dernier jour de Bourse de Paris du mois de décembre.

Date de clôture du 1^{er} exercice : Le 29 décembre 2000.

Valeur liquidative d'origine : 100 euros .

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire (vendredi). La valeur liquidative ne sera ni établie ni publiée les jours de bourse correspondant à des jours fériés légaux. Le calendrier boursier de référence est celui de Paris.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont reçus jusqu'au jeudi à 16 H. et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Chaque part est divisible jusqu'en dix millièmes de parts.

Commission de souscription maximale : 1% HT, non acquis à l'OPCVM.

Commission de rachat : Néant.

Conditions d'échange des parts C et D : Les demandes d'échange reçues par le dépositaire jusqu'au jeudi à 16H. sont effectuées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Frais de gestion : 1% H.T. l'an maximum de l'actif net, OPCVM inclus

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro.

Adresse de la société de gestion et du gestionnaire financier : Cœur Défense – Tour B – La Défense 4 – 100 Esplanade du Général De Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex Adresse du dépositaire : 3, rue d'Antin – 75002 PARIS Lieu de publication de la valeur liquidative : Locaux du dépositaire et de la société de gestion.

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès du dépositaire et du gestionnaire financier.

Date d'agrément de l'OPCVM par la Commission des Opérations de Bourse : 28 juillet 2000
--

Date d'édition de la notice d'information : 30 décembre 2002
